

BULLETIN D'INSCRIPTION GRANDE RANDONNÉE VERS PARIS - ETAPES AISNE - BRIL 2024

HEBERGEMENT ET NAVETTES

Client 1 :			
Nom : _____		Prénom : _____	
Adresse : _____			
CP : _____		Ville : _____	
Tél : ___ / ___ / ___ / ___ / ___		E-mail : _____ @ _____	
N° licence FFRandonnée : _____		club : _____	
ou date de naissance (obligatoire pour la souscription au pass découverte 1 sem) : ___ / ___ / _____			
Client 2 :			
Nom : _____		Prénom : _____	
N° licence FFRandonnée : _____ club : _____			
ou date de naissance (obligatoire pour la souscription au pass découverte 1 sem) : ___ / ___ / _____			
Personne à prévenir en cas de problème :			
Nom : _____		Prénom : _____	
Tél : ___ / ___ / ___ / ___ / ___			
Description : voir notice d'information		Date: du 01/05/2024 au 03/05/2024	
Organisateur : Nom : Comité Départemental Randonnée Pédestre Aisne Voyage ou séjour : FR014947 Le séjour ou le voyage peut être annulé si un minimum de 20 participants n'est pas inscrit à la date du 15 mars 2024		Hébergement : Nom : Ferme du Ru Chailly 02850 FOSSOY Chambre 4 lits Contenu prestation: Pension complète mercredi soir au vendredi midi	
Formalités : Licence FFRandonnée en cours de validité ou Pass découverte 1 semaine. Respect des normes sanitaires en vigueur au moment du séjour		Transport : Navettes-bus pour se rendre du terminus au départ de chaque randonnée comprises dans le prix Autres déplacements basés sur le co-voiturage	
Révision de prix, frais d'annulation : Voir notice d'information de l'organisateur		Assurances facultatives : (barrer les mentions inutiles) • Annulation/interruption : OUI NON • Bagages : OUI NON • Assistance : OUI NON	
Décompte	Prix /pers	Nombre	Montant
Prix du séjour	120.00€	__	_____ €
Suppl. pass découverte (obligatoire pour les non licenciés)	8.00€	__	_____ €
TOTAL			_____ €
(règlement intégral au moment de la réservation)			

Comité départemental de l'Aisne

1 chemin du pont de la planche 02000 Barenton-Bugny

Tél. 03 23 79 09 35 – e-mail : aisne@ffrandonnee.fr - site : www.aisne-rando.com

Comité bénéficiaire de l'immatriculation tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64 rue du Dessous des Berges 75013 PARIS n°IM075100382

Fédération Française de la Randonnée Pédestre www.ffrandonnee.fr

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable.
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

Informations destinées aux voyageurs :

● **Coordonnées de l'organisateur du séjour :**

Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Aisne

Adresse : 1 chemin du pont de la planche 02000 BARENTON-BUGNY

Responsable du séjour : M. Pierre Goubet

Mail : aisne.pratiques-adhesions@ffrandonnee.fr

● L'organisateur est responsable de la bonne exécution de tous les services de voyage conformément à l'article L211-16 du code du tourisme et, il est tenu d'apporter une aide au voyageur qui est en difficulté conformément à l'article L211-17-1 du code du tourisme.

● **Augmentation du prix du voyage :**

Le prix du voyage ne peut être augmenté que si les coûts spécifiques augmentent (prix des carburants, taxes aéroportuaires, portuaires, touristiques, taux de changes, etc) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du séjour. Si la majoration de prix dépasse 8% du prix du voyage, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

● **Modification du contenu du séjour :**

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés si l'un des éléments essentiels du séjour, autre que le prix, subit une modification importante.

● **Annulation du séjour par l'organisateur :**

Si avant le début du séjour, l'organisateur annule celui-ci, les voyageurs peuvent en obtenir le remboursement

● **Annulation du séjour par le voyageur en cas de circonstances exceptionnelles** (ex.: problèmes de sécurité):

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du séjour en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables survenant au lieu de destination ou à proximité immédiate.

● **Élément important ne pouvant être fourni au cours du séjour par l'organisateur :**

Si, après le début du séjour, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du séjour et que l'organisateur ne remédie pas au problème

Les voyageurs ont aussi le droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyages.

● Le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage conformément au II de l'article L211-16 du code du tourisme

● **Réclamations des voyageurs :**

Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel.

● **Protection contre l'insolvabilité de l'organisateur :**

La FFRandonnée a souscrit pour le compte de l'association organisatrice une garantie Financière auprès de GROUPAMA assurance –crédit & caution : 132 rue des Trois Fontanot - 92000 Nanterre
Tel 33(0)149313131. N° de contrat 4000716162 /0.

Si l'organisateur devient insolvable avant le départ du séjour, les montants versés seront remboursés.

Si l'organisateur devient insolvable après le début du séjour et si le transport est compris dans le prix du séjour, le rapatriement sera pris en charge par GROUPAMA.

● **Exigences particulières du voyageur acceptées par l'organisateur :**

Pour l'organisateur,

Fait le : _____ à :

Signature et cachet :

Pour le Client,

Je soussigné, certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente indiquées ci-dessus et avoir reçu préalablement la notice de l'organisateur contenant les conditions générales et particulières de vente que je déclare accepter sans réserves, sauf exigences particulières ci-dessus.

Apposer ci-dessous la mention "Lu et approuvé"

Fait le : _____ à :

Signature :